Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres
Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association Loi de 1901
8 rue Benjamin Constant
75019 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2017

Tuillet Audit
SA d'Expertise-Comptable et de Commissariat
aux Comptes au capital de 429 080 € inscrite au
tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France
et membre de la Compagnie régionale
de Versailles
RCS Nanterre 343 541 231
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

AGOSPAP

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention des Membres de l'Assemblée de l'Association AGOSPAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AGOSPAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, indiqués dans la note « 3. Modes et méthodes comptables appliqués aux différents postes du bilan et du compte de résultat » de l'annexe aux comptes annuels, sur le caractère raisonnable des estimations significatives et la présentation d'ensemble des comptes.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 18 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes
Tuillet Audit
Membre français de Grant Thornton International



Cyril Brogniart
Associé

AGOSPAP

ARRETE DES COMPTES

2017

AGOSPAP

DOSSIER D'ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

SOMMAIRE

Bilan et compte de résultat de l'exercice 2017	p.3
Annexes au bilan et au compte de résultat	p.9
Actif réalisable et disponible et passif exigible	p.19

AGOSPAP

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

AGOSPAP

BILAN ACTIF	BRUT (A)	AMORTISSEMENTS PROVISIONS (B)	Net au 31 Décembre 2017 (A-B)	Année 2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	945 275	939 410	5 865	25 119
Immobilisations corporelles	788 297	513 603	274 694	315 861
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	309 180
Immobilisations financières	116 529	0	116 529	137 827
Total I	**1 850 101**	**1 453 013**	**397 088**	**787 987**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	845 293	0	845 293	523 563
Créances				
Avances et acomptes versés	71 701	0	71 701	269 856
Clients et comptes rattachés	3 779 733	195 019	3 584 714	3 671 326
Personnel et comptes rattachés			0	0
Autres créances	110 174	0	110 174	20 437
Avances diverses	0	0	0	0
Divers				
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	0	0	0	0
Disponibilités	4 792 592	0	4 792 592	6 453 910
Total II	**9 599 493**	**195 019**	**9 404 474**	**10 939 092**
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	694 985	0	694 985	1 105 483
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0	0
Total III	**694 985**	**0**	**694 985**	**1 105 483**
TOTAL GENERAL I à III	**12 144 579**	**1 648 032**	**10 496 547**	**12 832 562**

AGOSPAP

BILAN PASSIF	Au 31 décembre 2 017	EXERCICE 2 016
FONDS PROPRES		
Réserves pour garantie financière	0	0
Autres réserves	1 554 923	1 554 923
Réserves pour projet associatif	725 226	455 572
Report à nouveau	-269 629	-269 629
Résultat de l'exercice (n)	-493 381	207 249
Total I	**1 517 139**	**1 948 115**
Subvention d'investissement	144 308	191 189
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	802 943	865 348
Total II	**947 251**	**1 056 537**
TOTAL FONDS PROPRES	**2 464 390**	**3 004 652**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	957 034	919 426
Total III	**957 034**	**919 426**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements bancaires	28 273	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 168 888	2 010 602
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 557 350	3 070 332
Dettes fiscales et sociales	1 323 978	1 367 850
Autres dettes	51 176	99 520
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 945 458	2 360 180
Total IV	**7 075 123**	**8 908 484**
TOTAL GENERAL I à IV	**10 496 547**	**12 832 562**

AGOSPAP

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2017	Exercice 2016
PRODUITS D' EXPLOITATION		
Ventes de billetterie	8 226 006	9 211 308
Ventes de prestations	14 571 735	15 853 001
Subventions d'exploitation	28 763 777	28 250 487
Reprises sur provisions et amortissements	93 235	161 428
Autres produits	321 432	306 639
Total produits d'exploitation I	**51 976 185**	**53 782 863**
CHARGES D' EXPLOITATION		
Achats de billetterie	10 840 688	10 526 170
Achats de jouets	1 236 771	1 237 711
Variation des stocks	-321 730	1 050 485
Autres achats et charges externes	25 768 239	27 347 978
Impôts taxes et versements assimilés	297 789	354 399
Salaires et traitements	2 677 674	2 757 163
Charges sociales	1 459 943	1 489 408
Dotations aux amortissements sur immobilisations	101 168	118 727
Dotations aux provisions sur actif circulant	96 919	93 235
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	37 608	62 751
Autres charges	9 958 497	8 558 801
Total charges d'exploitation II	**52 153 566**	**53 596 828**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-177 381**	**186 035**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	0	0
Autres produits financiers	14 606	40 870
Reprise sur provisions financieres	0	2 384
Total produits financiers III	**14 606**	**43 254**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux provisions pour dépréciations des des éléments financiers	0	0
Intérêts et charges assimilées	13 525	11 353
Total charges financières IV	**13 525**	**11 353**
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 081**	**31 901**
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	**-176 300**	**217 936**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	261 705	29 868
Produits des cessions d'éléments d'actifs		
Reprises sur provisions	0	0
Total produits exceptionnels V	**261 705**	**29 868**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	165 436	36 444
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés.		
Dotations aux amortissements et provisions	413 350	4 112
Total charges exceptionnelles VI	**578 786**	**40 556**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**-317 081**	**-10 688**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**52 252 496**	**53 855 987**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	**52 745 877**	**53 648 738**
5 - RESULTAT COMPTABLE	**-493 381**	**207 249**
6 - RESULTAT COMPTABLE	**-493 381**	**207 249**

AGOSPAP

Annexes au bilan et au compte de résultat

AGOSPAP

Annexe au bilan et au compte de résultat

du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

L'AGOSPAP est en conformité avec les règlements CRC n°99-01 et ANC2014-03 relatifs au plan comptable, les articles du Code de Commerce L.612-1 à 5, R.612-1 à 7, L.123-12 à 24 et R.123-172 à 199-1 et les textes relatifs aux activités de Tourisme.

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables de permanence des méthodes ont été appliqués, ainsi que les principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.
La continuité d'exploitation dépend de la poursuite des conventions AP-HP et VP-DP, qui peuvent être résiliées en cas de non-respect par l'AGOSPAP de ses obligations, tel que définies par les conventions.
La convention VP-DP ainsi que la convention AP-HP ont pris effet au 1er juillet 2015 pour une durée de quatre années soit un terme fixé au 30 juin 2019.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il est à noter que :

- Une nouvelle prestation sociale, la prestation « Allocation Médaillés» a été mise en place en 2017 au bénéfice des agents de l'AP-HP. Lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2015, 300 k€ avaient été affectés à cette nouvelle prestation.
- Suite à un dégât des eaux, l'AGOSPAP a dû fermer et cesser toute activité du 12 au 20 juin 2017, ses serveurs et son réseau téléphonique ayant été fortement endommagés.
- Par courrier en date du 27 juin, l'AGOSPAP résiliait le marché de service pour l'acquisition d'une solution informatique, accepté le 29 décembre 2014, pour faute du titulaire, la société CASTELIS et facturait le montant des pénalités de retard prévu, à savoir 98 k€. Le 22 novembre, l'AGOSPAP assignait la société CASTELIS devant le tribunal de commerce pour réparation du préjudice subi du fait de la résiliation du marché aux torts exclusifs de CASTELIS, et paiement des pénalités de retard.
- Un partenariat avec France Billet pour l'offre spectacles a été mis en place en juillet. Il a été étendu à l'intégralité de l'offre loisirs, permettant de proposer des centaines de produits à tarifs réduits ou subventionnés en E-billets.

3. MODES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. CHANGEMENTS COMPTABLES

Pour le secteur « Loisirs », les produits constatés d'avance n'ont pas été constatés, les ventes étant désormais prises en compte au moment où elles sont effectuées et non à la date de la prestation.

3.2. IMMOBILISATIONS

Les méthodes de définition, d'évaluation et de comptabilisation des actifs sont appliquées selon la réglementation des actifs, à compter du 1er janvier 2005.

AGOSPAP

3.2.1. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire :

- Installations et agencements.....1 à 8 ans
- Matériel de bureau.....2 à 5 ans
- Logiciels, licences2 à 5 ans
- Matériel informatique.....2 à 5 ans
- Mobilier de bureau.....2 à 10 ans

3.2.2. Immobilisations financières

Ce poste qui s'élève à 117 k€ est principalement composé :

- pour 69 k€ de dépôt de garantie pour les locaux
- pour 19 k€ (57 k€ en 2016) au titre de la convention de garanties des impayés de loyers du 01/04/14 pour le personnel de l'AP-HP
- pour 5 k€ de caution de réservation « Vacances »
- pour 24 k€ de caution UNAT, au titre de la garantie opérateur de voyages

3.3. CREANCES DOUTEUSES

La provision pour dépréciation de 195 k€ est composée pour 97 k€ (93 k€ en 2016) de dettes clients, et est établie selon les critères suivants

- provision à 100 % : agents dont la dette remonte à 2015 ou avant.
- provision à 70 % : agents dont la dette concerne l'exercice 2016.
- provision à 50 % : agents dont la dette concerne l'exercice 2017.

S'y ajoutent 98 k€ de pénalités de retard facturés à CASTELIS comptabilisés en dotations exceptionnelles.

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations brutes

INTITULES	Valeur brute au 01-janv-17	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31-dec-17
immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	620 372	0	0	620 372
Logiciel divers	324 903	0	0	324 903
TOTAL I	**945 275**	**0**	**0**	**945 275**
immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	259 273	0	11 552	247 721
Matériel de bureau	217 835	0	0	217 835
Matériel informatique	292 846	46 388	121 622	217 612
Mobilier de bureau	105 144	430	445	105 129
TOTAL II	**875 098**	**46 818**	**133 619**	**788 297**
Avances et acptes versées sur cde	309 180	0	309 180	0
TOTAL III	**309 180**	**0**	**309 180**	**0**
immobilisations financières				
Prêts sociaux AP/HP	0	0	0	0
Dépôt et cautionnements versés	81 072	16 864	0	97 936
Dépôt de garantie CMP	56 756	0	38 162	18 593
TOTAL IV	**137 827**	**16 864**	**38 162**	**116 529**
Total immobilisations	**2 267 380**	**63 682**	**480 962**	**1 850 100**

AGOSPAP

4.1.2. Amortissements et provisions sur immobilisations

INTITULES	Amortissements au 01-Janv-17	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Ammortissements au 31-dec-17
Immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	620 372	0	0	620 372
Logiciel divers	299 784	19 254	0	319 038
TOTAL I	**920 156**	**19 254**	**0**	**939 410**
Immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	43 726	38 194	11 552	70 369
Matériel de bureau	184 701	17 257	0	201 958
Matériel informatique	272 104	25 531	121 622	176 013
Mobilier de bureau	58 706	7 003	445	65 263
TOTAL II	**559 237**	**87 985**	**133 619**	**513 603**
Avances et acptes versées sur cde	0	309 180	309 180	0
TOTAL III	**0**	**309 180**	**309 180**	**0**
Immobilisations financières				
Prêts sociaux AP/HP	0	0	0	0
Dépôt et cautionnements versés	0	0	0	0
Dépôt de garantie CMP	0	0	0	0
TOTAL IV	**0**	**0**	**0**	**0**
Total amortissements et provisions	**1 479 393**	**416 418**	**442 799**	**1 453 012**

4.1.3. Valeur nette comptable des immobilisations

INTITULES	Valeur brute au 31-Déc-17	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable au 31-Déc-17
immobilisations incorporelles			
Logiciel Amaris	620 372	620 372	0
Logiciel divers	324 903	319 038	5 865
TOTAL I	**945 275**	**939 410**	**5 865**
immobilisations corporelles			
Installations, aménagements divers	247 721	70 369	177 352
Matériel de bureau	217 835	201 958	15 877
Matériel informatique	217 612	176 013	41 599
Mobilier de bureau	105 129	65 263	39 866
TOTAL II	**788 297**	**513 603**	**274 694**
Avances et acptes versées sur cde	0	0	0
TOTAL III	**0**	**0**	**0**
immobilisations financières			
Prêts sociaux AP/HP	0	0	0
Dépôt et cautionnements versés	97 936	0	97 936
Dépôt de garantie CMP	18 593	0	18 593
TOTAL IV	**116 529**	**0**	**116 529**
Total	**1 850 100**	**1 453 012**	**397 088**

4.2. STOCKS

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/16	Valeurs brutes au 31/12/17	Variation des stocks
Stock consommables informatique	2 076	1 165	911
Stock fournitures de bureau	34 094	93 038	-58 944
Stock billeterie	485 571	682 183	-196 612
Stock Billeterie France Billet	0	64 403	-64 403
Stock chèques mariés-pacses	588	809	-221
Stock chèques naissances	172	1 015	-843
Stock livres retraités	1 062	2 681	-1 619
Total	**523 563**	**845 294**	**-321 731**

Les stocks sont valorisés au prix d'achat. En ce qui concerne la billetterie Loisirs, un écart d'inventaire de 9 k€ est constaté en fin d'exercice (8 k€ en 2016).

4.3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES – AUTRES CREANCES

Les créances clients et comptes rattachés soit 3.780 k€ (3.764 k€ en 2016) correspondent essentiellement :

- aux créances clients pour 1.285 k€ (1.278 k€ en 2016), dépréciées pour 195 k€
- à la facturation à établir aux établissements conventionnés 2.350 k€ (2.324 k€ en 2016)
- aux commissions sur chiffre d'affaires à percevoir des prestataires « Vacances en direct » conformément aux contrats à effet au 1er janvier 2017 pour 145 k€ (162 k€ en 2016).

Le poste « Autres créances » qui s'élève 110 k€ (20 k€ en 2016) correspond principalement :

- aux avoirs à recevoir pour le secteur « Loisirs » pour 59 k€ (1 k€ en 2016)
- à un reliquat de 11 k€ de taxe sur les salaires à payer
- aux cautions échues pour le LOC AP-HP pour 38 k€ (9 k€ en 2016).

4.4. PLUS VALUES LATENTES SUR VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant

4.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste dont le montant s'élève à 695 k€ (1.105 k€ en 2016) concerne principalement :

- les dépenses engagées en 2017 pour la saison Hiver 2018 du secteur « Vacances » pour 458 k€,
- les dépenses engagées en 2017 pour la saison Hiver 2018 du secteur « Juniors » pour 4 k€,
- les dépenses engagées en 2017 pour la saison 2018 du secteur « Loisirs » pour 28 k€,
- des frais généraux pour 205 k€ correspondant aux assurances et maintenances facturés en 2017 mais concernant l'année 2018 et les loyers, provisions pour charges du 1er trimestre 2018 des bureaux de l'AGOSPAP pour 108 k€.

4.6. FONDS PROPRES

4.6.1. Fonds propres

Postes	01-janv-17	Affectation résultat 2016	Affectation Fonds propres	Résultat 2017	31-déc-17
Autres réserves	1 554 923				1 554 923
Réserves pour le projet associatif Ets Conv.	0				0
Réserves pour le projet associatif Département	0				0
Réserves pour le projet associatif Ville de Paris	0				0
Réserves pour le projet associatif AP/HP	455 572	269 654			725 226
Réserves Garantie Financiére	0				0
Réserves pour projet associatif	2 010 495	269 654	0	0	2 280 149
Résultats s/contr.de tiers financeurs VP	292 531	-45 599			246 931
Résultats s/contr des tiers financeurs AP	604 938				604 938
Résultats s/contr des tiers financeurs DP	-32 121	-16 806			-48 927
Résultats s/contr des tiers financeurs Ets convent	0				0
Résultats s/contr des tiers financeurs	865 348	-62 406	0	0	802 942
Report à nouveau	-269 629				-269 629
Résultat	207 249	-207 249		-493 381	-493 381
Subvention investissement AP	100 075	0			100 075
Subvention investissement VP	107 500	0			107 500
Reprise subvention investissement AP	-8 486		-24 279,15		-32 765
Reprise subvention investissement VP	-7 900		-22 602,19		-30 502
Subvention investissement	191 189	0	-46 881	0	144 308
Total	3 004 652	0	-46 881	-493 381	2 464 390

AGOSPAP

4.7. PROVISIONS

Rubriques et postes	Montant au 31/12/2016	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant au 31/12/2017
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour engagement retraite	919 426	37 608		957 034
Provisions pour dépréciation des immobilisations	0			0
Provisions sur actif circulant	93 235	195 019	93 235	195 019
TOTAL	**1 012 662**	**232 627**	**93 235**	**1 152 054**

4.7.1. Provisions pour risques :

Néant

4.7.2. Provisions pour engagement retraite :

La provision pour charges, comptabilisée à compter du 31 décembre 1995 pour couvrir l'engagement de l'Association vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite a été réajustée au 31 décembre 2017 à 957 k€.

L'engagement est évalué suivant une méthode actuarielle qui intègre pour l'essentiel les éléments de calcul suivants :

- obligations sociales relevant de la convention du Tourisme Social et Familial
- taux de probabilité du personnel d'atteindre l'âge de 63 ans
- taux de probabilité de présence du personnel de l'Agospap : 96,67 %

(taux pour le personnel âgé de 50 ans et + : 100%)

- taux d'augmentation des salaires : 1%
- taux d'actualisation : 1,30 % (1,25 % en 2016)

4.7.3. Provisions pour actif circulant :

La provision pour dépréciation des créances douteuses, 195 k€ (93 k€ en 2016) concerne :

- le secteur « Loisirs » pour 2 k€ (2 k€ en 2016)
- le secteur « Vacances » pour 19 k€ (17 k€ en 2016)
- le secteur « Juniors » pour 75 k€ (73 k€ en 2016)
- le secteur « Prestations sociales » pour 1 k€ (1 k€ en 2016)
- Les frais généraux pour 98 k€

4.8. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'élève à 1.557 k€ au 31 décembre 2017 par rapport à 3.070 k€ au 31 décembre 2016.
Il se décompose principalement en :

- dettes fournisseurs pour 1.006 k€ (2.115 k€ au 31 décembre 2016)
- billetterie loisirs, factures non parvenues pour 34 k€ (25 k€ en 2016)
- vacances, factures non parvenues pour 124 k€ (471 k€ en 2016)
- arbre de Noël, factures non parvenues pour 44 k€ (223 k€ en 2016)
- juniors, factures non parvenues pour 271 k€ (98 k€ en 2016)
- fonctionnement, factures non parvenues pour 78 k€ (138 k€ en 2016)

AGOSPAP

4.9. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.945 k€ (2.360 k€ en 2016) et correspondent principalement à :

- le remboursement perçu en 2015 par l'ancien prestataire en charge du CESU, la société EDENRED, des titres perdus ou périmés pour 41 k€
- la subvention perçue d'avance de l'AP-HP pour le CESU pour 400 k€ (479 k€ en 2016)
- des séjours Vacances pour l'hiver 2018 pour 1.165 k€ (1.280 k€ en 2016)
- des séjours Juniors pour la session de février 2018 pour 339 k€ (461 k€ en 2016)

4.10. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier figurant au compte de résultat qui s'élève à + 1 k€ (+ 32 k€ en 2016) se décompose en 15 k€ de produits financiers et 14 k€ de charges financières.
Les produits financiers sont composés des revenus sur des placements financiers. Les charges financières correspondent aux frais liés aux prêts au bénéfice des agents de l'AP-HP

4.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de - 317 k€ se décompose en :

262 k€ de produits exceptionnels composés principalement de :

- 98 k€ de pénalités de retard facturés à la société CASTELIS
- 90 k€ de remboursement perçu des assurances suite au dégât des eaux
- 18 k€ d'indemnités perçu de la DRFP au titre du chômage partiel dû au dégât des eaux
- 9 k€ de chèques périmés
- 23 k€ correspondant à la quote-part de subvention d'investissement de la Ville de Paris liée au déménagement virée au compte de résultat
- 24 k€ correspondant à la quote-part de subvention d'investissement de l'AP-HP liée au déménagement virée au compte de résultat.

579 k€ de charges exceptionnelles composées principalement de :

- 16 k€ de frais d'hébergement du serveur de production CASTELIS
- 309 k€ de dotations exceptionnelles aux amortissements suite à la résiliation du contrat CASTELIS
- 98 k€ de dotation aux dépréciations exceptionnelles liée à la facturation des pénalités de retard
- 84 k€ de charges liées au dégât des eaux dont 6 k€ d'amortissements exceptionnels
- 36 k€ de charges liées à un litige prud'homal
- 3 k€ de régularisation des comptes clients et fournisseurs
- 23 k€ de charges non refacturables aux agents

5. ENGAGEMENT HORS BILAN

Etablissement	Nature	Date de la convention	Entrée en vigueur	Montant maximum de l'engagement
Crédit municipal de Paris	Prêts avec intérêts au bénéfice des salariés de l'APHP jusqu'à extinction des en-cours	28/02/06	01/01/06	19 k€

AGOSPAP

6. PERSONNEL ET DIRIGEANTS

6.1. Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts, les trois plus hauts dirigeants de l'association sont le président, le vice-président et le trésorier. Comme tous les membres du Conseil d'administration, ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. Des remboursements de frais peuvent être opérés dans le cadre de leur mission (repas, hébergement, transport), tout particulièrement lors des visites des centres Juniors. Ils se sont élevés, pour l'ensemble des administrateurs à 26 k€ (30 k€ 2016).

6.2. Rémunérations

La moyenne mensuelle brute des cinq plus hauts salaires, calculée sur la base annuelle au 31 décembre 2017, s'élève à 6.164 € (6.005 € en 2016).

6.3. Effectifs

L'effectif des permanents, contrats à durée déterminée exclus s'élève à : 59 salariés au 31 décembre 2017 (62 en 2016) et se décompose de la manière suivante :
Cadres : 21 -Agents de maîtrise : 24 – Employés : 14.

7. AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2017 s'élève à 25 k€.

AGOSPAP

8. DETAILS DES CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Libellé	LOISIRS	JUNIORS	VACANCES	PRESTATIONS SOCIALES	COMMUNS	Total
Achat Billets Stockés	8 790 865,56	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achat Billets non stockés	1 967 923,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achat Billets Stockés France billet	64 402,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achat billets non stockes (Depot Vente)	17 496,32	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achats billetterie	10 840 688,25	0,00	0,00	0,00	0,00	10 840 688,25
Achats de jouets	0,00	1 237 710,56	0,00	0,00	0,00	1 237 710,56
Variation stock fournitures bureau	-57 485,58	0,00	0,00	0,00	-1 458,09	
Variation consommables informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	910,48	
Variation stocks Loisirs	-196 611,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
Variation stocks Loisirs France Billet	-64 402,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
Variation stock chèques mariés-pacses	0,00	0,00	0,00	-220,60	0,00	
Variation stock chèques naissances	0,00	-900,00	0,00	57,30	0,00	
Variation stock livres retraités	0,00	0,00	0,00	-1 618,88	0,00	
Variation de stocks	-318 499,94	-900,00	0,00	-1 782,18	-547,61	-321 729,73
Prestations organismes juniors	0,00	9 688 802,70	0,00	0,00	0,00	
Prestations juniors enfants intégrés	0,00	13 341,33	0,00	0,00	0,00	
"Frais de séjours ""Vacances """	0,00	0,00	12 289 498,35	0,00	0,00	
Prestations VED	0,00	0,00	1 214 931,48	0,00	0,00	
Frais de séjours" Vacances" écart facturation	0,00	0,00	-135 164,25	0,00	0,00	
Spectacle Arbre de Noël	0,00	707 000,00	0,00	0,00	0,00	
Assurance Séjours	520,00	71 957,54	52 881,91	0,00	0,00	
Routage jouets	0,00	83 544,89	0,00	0,00	3 646,06	
Affranchissement	250 190,18	20 905,64	0,00	7 840,47	160 415,72	
Autres (Location, honoraires, catalogues ..)	118 044,07	224 484,87	283 395,87	84 771,17	626 290,96	
Autres achats et charges externes	368 754,25	10 810 036,97	13 705 543,36	92 611,64	790 352,74	25 767 298,96
Pertes sur créances irrécouvrables	710,50	4 828,24	3 402,99	0,00	0,00	
Exonérations	0,00	0,00	0,00	50 132,57	0,00	
Aides exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	1 011 420,03	0,00	
CESF	0,00	0,00	0,00	14 892,00	0,00	
Frais d'obsèques non remboursables	0,00	0,00	0,00	62 929,42	0,00	
Subvention arbre denoël	0,00	3 479,00	0,00	0,00	0,00	
Aides familiales (A)	0,00	0,00	0,00	23 552,00	0,00	
Bourses de vacances	0,00	0,00	0,00	151 472,38	0,00	
Cheques naissances	0,00	0,00	0,00	49 874,88	0,00	
Allo déménagement (A)	0,00	0,00	0,00	509 108,76	0,00	
Alloc DOM arrivée	0,00	0,00	0,00	651,18	0,00	
Alloc DOM départ	0,00	0,00	0,00	51 551,94	0,00	
Aide à l'installation	0,00	0,00	0,00	672 853,23	0,00	
Livre retraités	0,00	0,00	0,00	16 191,00	0,00	
Médaille du travail	0,00	0,00	0,00	400 179,30	0,00	
Cadeaux mariage	0,00	0,00	0,00	49 893,98	0,00	
Cesu	0,00	0,00	0,00	850 033,19	0,00	
Cesu SAINTE ANNE	0,00	0,00	0,00	6 102,80	0,00	
Allocation retraités après réforme	0,00	0,00	0,00	189 419,00	0,00	
Allocations départ en retraite	0,00	0,00	0,00	3 720 899,00	1 653,00	
Naissances	0,00	0,00	0,00	59 976,00	0,00	
Enfants handicapés	0,00	0,00	0,00	418 599,60	0,00	
Veufs agents décédés	0,00	0,00	0,00	74 690,97	0,00	
Allocation rentrée scolaire	0,00	0,00	0,00	77 259,20	0,00	
Complément d'allocation rentrée scolaire	0,00	0,00	0,00	529,68	0,00	
Handicapés alloc mensuelles	0,00	0,00	0,00	1 284 265,92	0,00	
Remboursement séjours handicapes	0,00	12 793,06	0,00	0,00	0,00	
Charges de gestion courante	15,30	27,26	22,86	0,10	230,69	
Dédits sur achats - Frais d'annulation	0,00	87 658,71	40 948,19	0,00	0,00	
URSSAF sur prestations	0,00	0,00	0,00	56 248,79	0,00	
Autres charges	725,80	108 786,27	44 374,04	9 802 726,92	1 883,69	9 958 496,72

EVENEMENTS POST-CLOTURE :

Néant

AGOSPAP

Situation de l'actif réalisable et le passif exigible au 31 décembre 2017

AGOSPAP

Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible au 31 décembre 2017

I - PRESENTATION :

Les tableaux présentent les chiffres au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017.

II - COMMENTAIRES :

1. Le taux de couverture

- Le taux de couverture des dettes à court terme (5.130 k€) par l'actif réalisable et disponible (6.209 k€) s'établit à 1.21 (1.59 au 31 décembre 2016).
- L'écart entre l'actif réalisable et disponible et le passif exigible à court terme ressort à 1.080 k€ (3.867 k€ au 31 décembre 2016).

2. L'Actif réalisable et disponible

Avances et acomptes versés

Ce poste s'élève à 72 k€ (270 k€ en 2016).
La différence est liée :

- aux acomptes « Juniors et Arbre de Noël » o k€ (265 k€ en 2016) les acomptes ayant été versés en janvier.
- Au fournisseurs débiteurs 57 k€ (1 k€ en 2016)

Clients et comptes rattachés

Le poste s'élève à 3.794 k€ (3.764 k€ en 2016) soit une augmentation de 30 k€.
Il est principalement constitué par les factures à établir aux établissements conventionnés pour 2.365 k€ (2.324 k€ en 2016) et les comptes clients pour 981 k€ (1.068 k€ en 2016)

Pour l'essentiel, les créances concernent :

- Les créances séjours «Juniors», le dernier prélèvement des séjours de l'Automne ayant lieu en janvier, et la facturation des séjours d'hiver.
- La facturation des séjours du secteur «Vacances» de février 2018.
- Une provision pour dépréciation des créances de 195 k€ (93 k€ en 2016) a été constatée :
 - Secteur « Juniors » : 75 k€ (73 k€ en 2016)
 - Secteur « Vacances » : 20 k€ (17 k€ en 2016)
 - Secteur « Loisirs » : 2 k€ (2 k€ en 2016)
 - Secteur « Prestations sociales » : 1 k€ (1 k€ en 2016)

- La trésorerie globale s'élève à 4.764 K€ au 31 décembre 2017 (6.454 k€ au 31 décembre 2016).

3. Le passif exigible

Il correspond pour l'essentiel aux dettes fournisseurs pour un montant de 1.557 k€ (3.070 k€ en 2016), aux avances et acomptes reçus sur commandes en-cours pour 2.169 k€ (2.011 k€ en 2016) et aux dettes fiscales et sociales de personnel pour 1.324 k€ (1.364 k€ en 2016).

AGOSPAP

A.R.D.P.E
Au 31 Décembre 2017

Stituation de l'actif réalisable et du passif exigible au 31 décembre 2017

	2 017	2 016
ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE		
- Avances et acomptes versés	71 701	269 856
- Clients et comptes rattachés	3 584 715	3 671 325
- Autres créances et avances diverses	110 174	20 437
Sous total créances court terme	***3 766 590***	***3 961 619***
- Valeurs mobilières de placements	0	0
- Disponibilités	4 792 592	6 453 910
Sous total de trésorerie	***4 792 592***	***6 453 910***
TOTAL ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE	**8 559 182**	**10 415 529**
PASSIF EXIGIBLE		
- Dettes financières	-28 273	0
- Avances et acomptes recus sur commandes en cours	-2 168 888	-2 010 601
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-1 557 350	-3 070 332
- Dettes fiscales sociales et personnels	-1 323 978	-1 367 850
- Autres dettes	-51 176	-99 520
TOTAL PASSIF EXIGIBLE	**-5 129 666**	**-6 548 303**
Taux de couverture	**-1,67** **3 429 516**	**-1,59** **3 867 226**

AGOSPAP

A.R.D.P.E
Au 31 Décembre 2017

Stituation de l'actif réalisable et du passif exigible au 31 décembre 2017

	2017	2016
ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE		
Avances et acomptes versés		
Fournisseur débiteurs	56 724	1 447
Avances et acomptes Loisirs	11 077	826
Avances et acomptes Juniors	0	48 315
Avances et acomptes Vacances	0	0
Avances et acomptes colo	0	216 833
Avances et acomptes Frais Généraux	3 900	2 435
	71 701	**269 856**
Clients et comptes rattachés		
Clients UNIMAXIS	981 495	1 067 543
Clients Brochure, commissions etc	13 820	13 600
Clients Etablissements conventionnés et Administrations	0	0
Clients sans tiers	62 366	73 774
Clients Douteux Loisirs	1 651	2 590
Clients Douteux Juniors	98 754	96 705
Clients Douteux Vacances	27 366	22 882
Clients Douteux Prestations Sociales	891	891
Clients Douteux divers	98 100	0
Factures à établir	145 294	162 239
Factures à établir Ets conventionnés et Administrations	2 349 997	2 324 338
Dépréciations des comptes clients	-195 019	-93 235
	3 584 715	**3 671 325**
Autres créances		
Fournisseurs - AAR	0	0
AAR Loisirs	58 657	765
AAR Juniors	0	0
AAR Vacances	248	0
AAR Prestations Sociales	0	7 672
AAR Frais Généraux	0	0
Uniformation	0	0
Bons CAF	0	0
Produits à recevoir organismes sociaux	572	0
Subventions à recevoir	0	0
Taxe sur salaires	10 835	0
Produits à recevoir	38 162	12 000
	108 474	**20 437**

	2017	2016
Avances diverses		
Rémunérations dues	0	0
Avances et acomptes	1 700	0
Avances missions	0	0
Avance et décompte Directeurs	0	0
Avances syndicats	0	0
	1 700	**0**
Total autres créances et avances diverses	**110 174**	**20 437**
Valeurs mobilières de placements		
Sicav de trésorerie	0	0
	0	**0**
Disponible		
Chèques à encaisser	37 702	34 674
Société générale Principal 00050486018	383 825	313 282
Crédit Agricole 30235376001	0	180 431
Caisse d'épargne 08275720809	1 713	493 558
Caisse d'épargne Livret B 01594399609	1 063	1 062
Caisse d'épargne CSL Associatis 01719314084	4 330 458	5 418 705
Compte chèque postal 52098 J	24 653	6 091
Intérêts courus à recevoir	0	1 299
Caisse en devises diverses	33	33
Caisse euros	12 694	4 401
Caisse accueil loisirs	450	375
	4 792 592	**6 453 910**
Total actif et réalisable et disponible	**8 559 182**	**10 415 529**

AGOSPAP

	2017	2016
PASSIF EXIGIBLE		
Dettes financières		
Crédit Agricole 30235376001	-28 273	0
Intérêts courus à payer	0	0
	-28 273	**0**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
fournisseurs sans tiers	-56 724	-1 447
Fournisseurs Loisirs	-23 513	-79 205
Fournisseurs Juniors	-65 146	-199 718
Fournisseurs Vacances	-724 261	-1 094 416
Fournisseurs Prestations Sociales	-32 142	-513 689
Fournisseurs Frais Généraux	-104 306	-226 067
F/seurs/factures non parvenues	0	0
FNP Loisirs	-34 084	-25 468
FNP Juniors	-270 894	-97 890
FNP Vacances	-124 240	-471 297
FNP Prestations Sociales	-44 479	-223 284
FNP Frais Généraux	-77 561	-137 850
	-1 557 350	**-3 070 332**
Dettes fiscales et sociales		
Rémunérations dues	0	0
Comité d'entreprise	-46 322	-47 171
Avances missions	-238	-195
Oppositions sur salaires	0	0
Provision sur congés payés	-190 169	-204 785
Provision 13 mois	0	0
Provision CET	-95 672	-96 601
Autres charges à payer	-33 306	-1 006
URSSAF et Pôle emploi	-134 085	-135 434
URSSAF Allocations	-525 353	-444 294
ISICA	-39 941	-59 314
Mutuelle Générali	-25 111	-82 786
Prévoyance Générali	-12 798	-37 087
RAFP	-247	-467
AGEFIPH	0	0
CGIC	0	-23 384
Provision charges sociales congés payes	-122 432	-129 854
Provision charges sociales 13 mois	0	0
Provisions charges sociales CET	-61 699	-62 225
Autres charges sociales a payer	-2 498	-1 710
Produits à recevoir organismes sociaux	0	-278
Taxe construction	-12 013	-12 374
Formation continue	-22 094	-20 024
	0	-8 859
	-1 323 978	**-1 367 850**

Clients créditeurs	-100 068	-108 447
Avances/acptes Etablissements conventionnés et Administrations	-2 068 820	-1 902 154
	-2 168 888	**-2 010 601**
Autres dettes		
Clients Etablissements conventionnés	0	0
Clients sans tiers	0	0
Avances administrateurs	-71	-140
Bons CAF	0	0
Charges à payer	-51 105	-99 381
	-51 176	**-99 520**
Total du passif exigible	**-5 129 666**	**-6 548 303**